

COMMUNIQUÉ DE PRESSE pour diffusion immédiate

Nouveau contrat de travail pour les cols bleus de la Société du parc Jean-Drapeau

MONTRÉAL, le 16 mars 2011. — La direction de la Société du parc Jean-Drapeau et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 301) sont heureux du renouvellement de la convention collective, qui a été approuvée aujourd'hui par le Comité exécutif de la Ville de Montréal. Le 17 décembre dernier, les deux parties avaient conclu une entente de principe, et ce, avant l'échéance de la convention collective le 31 décembre 2010. Cette entente, acceptée par la majorité des membres du syndicat le 27 janvier 2011 et approuvée par le conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau le 9 février 2011, touche près de 200 employés cols bleus, annuels et saisonniers du parc Jean-Drapeau.

Cette entente vise principalement les préposés aux installations, à la propreté, à l'entretien des jardins et ceux du service à la clientèle, en plus des patrouilleurs, des électriciens et des plombiers. D'une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013, cette entente prévoit des indexations salariales annuelles de 2 %.

La direction de la Société du parc Jean-Drapeau et les représentants syndicaux ont travaillé en étroite collaboration afin d'arriver à cette entente qui vise à assurer et à maintenir l'efficacité de l'exploitation tout en améliorant le service à la clientèle. « Nous sommes heureux de compter sur la collaboration de l'ensemble de notre personnel et du syndicat afin de continuer à offrir une programmation diversifiée dans un environnement accueillant et sécuritaire à tous les visiteurs du parc Jean-Drapeau », a déclaré le directeur général de la Société du parc Jean-Drapeau, monsieur Christian Ouellet.

Pour le président du Syndicat des cols bleus, Michel Parent, « Il s'agit d'une entente responsable qui nous permet d'envisager un véritable partenariat pour les années à venir. Nous misons sur le développement du parc Jean-Drapeau et la protection des emplois à l'interne. Je suis particulièrement fier de souligner que pour la première fois, en plus de 65 ans d'existence, le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal a conclu une entente avant même qu'une de nos conventions collectives vienne à échéance. »

La Société du parc Jean-Drapeau est une société paramunicipale dont le mandat comprend la gestion, l'exploitation, le développement, l'entretien et l'animation du parc Jean-Drapeau, et ce, grâce à diverses activités d'envergure internationale.

Le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 301) représente quelque 7 500 membres répartis dans l'ensemble des villes de l'île de Montréal, incluant la Ville de Montréal, ainsi que dans des sociétés paramunicipales et d'autres groupes comme Six Flags (La Ronde).